

N°187

Vendredi 9 octobre 2009

Prochaine parution : 23 octobre 2009

Rédaction du Santécois :

Tél : 02.98.29.74.65

Fax : 02.98.29.79.12

Mail : mairie-de-santec@wanadoo.fr

www.santec.fr



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs ouvrira ses portes du lundi 26 octobre 2009 au mardi 3 novembre 2009, de 7h30 à 19h, à la journée ou à la demi-journée. Il est ouvert à tous les enfants valides ou en situation de handicap, âgés de 3 à 13 ans. Les familles peuvent dès à présent préinscrire leurs enfants et venir retirer un dossier d'inscription en mairie. La directrice, Fanny GINEAU, tiendra une permanence pour les inscriptions définitives le **samedi 17 octobre** de 10h à 12h et de 14h à 16h à l'école du Dossen.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, (sont ensuite déduits les aides de la CAF, MSA et les chèques CESH obtenus par les comités d'entreprise).

QF1 < ou = à 599 Euros : 9 Euros la journée, 5 Euros la demi-journée

QF2 de 600 à 999 Euros : 11 Euros la journée, 6 Euros la demi-journée

QF3 > ou = 1 000 Euros : 13 Euros la journée, 7 Euros la demi-journée

! Les frais de garde sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 7 ans.

Les documents à fournir sont les suivants : la fiche d'inscription, la fiche sanitaire de liaison (ces deux fiches sont à retirer en mairie), une photocopie du carnet de vaccination, une attestation d'assurance, justificatif du quotient familial (caf, msa...).

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie de Santec au 02 98 29 74 65 ou Fanny GINEAU au 06 08 27 71 26.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SERVICES DE GARDE

Médecins : EN CAS D'URGENCE **APPELEZ LE 15**

Pharmacies

Un numéro est à votre disposition pour connaître la pharmacie de garde : **APPELEZ LE 3237**

Du 9 au 15 octobre :

DELANDE, 4, rue du Croissant, Henvic

☎ 02 98 62 84 58

Du 16 au 22 octobre :

VITEL, 16, rue de St Pol de Léon, Berven,

☎ 02 98 69 98 09

URBANISME

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 septembre 2009, a décidé de créer une sous-commission urbanisme chargée d'examiner les déclarations préalables, les permis de construire, les permis de démolir, les demandes de CU et de RU, les permis de lotir, les déclarations d'intention d'aliéner...etc.

Cette commission a été créée dans un souci de transparence et afin de répondre aux exigences de plus en plus complexes de la réglementation de l'urbanisme. Les membres titulaires sont : Bernard LE PORS, Maire, Jean-Louis BELLEC, Joseph CUEFF, Jean-Claude LARRIEU, Henri LE GOFF et Jean-Marc TANGUY. Les membres suppléants sont : Pascale DELVIGNE, Annie PRIGENT et Jean-Pierre RUMAYOR.

Cette sous-commission, élue pour la durée du mandat, se réunit tous les quinze jours, le jeudi matin.

Permis de construire accordés :

- Le 9 septembre à Jean Pierre LABONNE pour une extension rue de Pount Ar C'Hantel.
- Le 9 septembre à Julie MOAL pour une maison individuelle rue Korn Yar.
- Le 24 septembre à Jacques PICHON pour une extension rue de Pount Ar C'Hantel.
- Le 9 septembre à Thomas DIROU pour une maison individuelle rue du Pouldu.
- Le 24 septembre à Giorgio DONZELLI pour une maison individuelle rue de Kerbruzunec.

PERMANENCE DES ELUS

Si vous souhaitez rencontrer les élus lors de leurs permanences, il est recommandé de prendre rendez-vous

Bernard LE PORS <i>Maire</i>	mardi, jeudi, samedi matin
Henri LE GOFF <i>Sport, culture, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jumelage, école</i>	jeudi matin
Françoise LE FUSTEC <i>Administration générale, finances, gestion du personnel</i>	lundi matin
André JEZEQUEL <i>Travaux, intercommunalité, équipement, services techniques</i>	vendredi matin
Marie-Ange LE STER <i>Cadre de vie, animations, tourisme, communication externe, promotion de la commune</i>	mardi matin
Pascale DEPRAETRE <i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	jeudi après-midi
Joseph CUEFF <i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	sur rendez-vous
Julie MOAL <i>Centre communal d'Action Sociale</i>	sur rendez-vous
Jean-Louis BELLEC <i>Urbanisme</i>	lundi et jeudi matin
Didier LE GAD <i>Environnement</i>	Sur rendez-vous
Pascale DELVIGNE <i>Commerce et artisanat</i>	Sur rendez-vous
Annie PRIGENT <i>Écoles</i>	Sur rendez-vous
Jean-Claude LARRIEU <i>Syndicat des Eaux</i>	Sur rendez-vous



ALGUES VERTES

Est-il possible de les utiliser sans risque pour les cultures ?

Le phénomène du développement des algues vertes a toujours existé. En effet, dans le goémon utilisé depuis des centaines d'années pour fertiliser les champs, il y a toujours eu des algues vertes associées.

Ces ulves se développent principalement en fonction de 4 facteurs :

- La température de l'eau (elle a augmenté de près de 2°C depuis 1970 du fait du réchauffement climatique),
- Le brassage de l'eau (d'où un développement dans les baies calmes et chaudes),
- La teneur en phosphore de l'eau (les sédiments sont riches en phosphore accumulé depuis plusieurs années du fait de la présence humaine (lessives, déjections) et de l'activité agricole, le phosphore étant un engrais utile à la croissance des plantes),
- La teneur en nitrate de l'eau.

Comme toute matière organique fermentescible, un amas d'algues vertes va « pourrir » s'il n'est pas aéré. C'est en pourrissant (donc sans apport d'oxygène) que les matières très biodégradables dégagent de faibles doses de méthane et de l'hydrogène sulfuré. Si cette matière était oxygénée (donc compostée) ces algues donneraient au final un terreau totalement compatible avec les besoins de l'agriculture et les exigences, même les plus extrêmes, de l'environnement.

Étalées sur un champ, ces algues ne peuvent pas pourrir et donc ne peuvent pas dégager de gaz toxiques. Comme elles contiennent de l'azote et du phosphore, deux fertilisants indispensables à la croissance des plantes, leur apport sur les champs est recommandé.

Épandre ces algues, donc ces fertilisants, permet aux agriculteurs d'utiliser moins d'engrais chimiques ou de déjections animales.

Cette algue, appelée Ulva Lactuca ou plus communément Laitue de mer est également comestible quand elle est cueillie.

Cette année, elle s'est échouée sur la plage du Dossen ainsi que dans la crique de Poulguéguen qui n'est malheureusement pas accessible aux engins de nettoyage.

550m³ d'algues ont été ramassés, après chaque échouage, avant qu'elles ne pourrissent afin d'être épandues dans les champs, permettant ainsi de limiter l'apport d'engrais chimiques sur les cultures.



IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS : COMMENT PROCÉDER ?

L'identification des moutons et chèvres est obligatoire. Cette réglementation vise à améliorer la traçabilité et la maîtrise des risques sanitaires. Elle s'applique depuis 2005. L'Administration va désormais renforcer les contrôles chez les détenteurs.

Les principales règles :

- **Tout détenteur possédant au moins un animal** (ovin ou caprin), qu'il soit éleveur professionnel ou particulier possédant quelques animaux pour l'entretien de l'espace, l'agrément ou la consommation personnelle, est tenu de **se faire enregistrer auprès de l'Établissement de l'Élevage (EDE)**. Un numéro d'élevage lui sera attribué.
 - Chaque détenteur est tenu de **commander des boucles** afin d'identifier ses animaux.
 - L'identification est pérenne : l'animal garde toute sa vie le même numéro. Il doit porter **2 boucles d'identification** au plus tard à 6 mois ou à sa sortie de l'exploitation.
 - Tout animal ou lot d'animaux doit être accompagné d'un **document de circulation** lors de sa sortie de l'élevage.
 - **Tout achat ou vente d'animaux doit être déclaré à l'EDE** en envoyant une copie du document de circulation complété.
- Pour toute information merci de contacter **EDE DE BRETAGNE** au 02 96 79 22 26.

A.P.E.L. NOTRE DAME DE LOURDES

L'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame de Lourdes organise son traditionnel Kig Ha Farz le dimanche 18 octobre à la salle omnisports de Santec à partir de 12h, sur place ou à emporter.

Tarifs : 8€ à emporter, 10€ sur place, 6€ pour les enfants (jambon-frites).

Renseignements et réservations auprès d'Isabelle QUÉRÉ au 02 98 29 42 07 ou Claudie APPRIOU au 02 98 29 78 90.

COMITÉ DE JUMELAGE



Comme chaque année, le comité de jumelage organise un voyage vers St Jean d'Aulps, notre ville jumelle, pendant les vacances de février.

Le car partira le 12 février au soir et sera de retour le 21 au matin.

Les personnes intéressées, adultes, en famille, enfants en échange, sont invitées à s'inscrire dès maintenant auprès de Guy MIOSSÉ au 02 98 29 71 54 ou d'Herveline ROIGNANT au 02 98 29 75 11 et ce, avant le 25 octobre.

CRÉATION D'UN CLUB DE BADMINTON

Les personnes intéressées par des séances de badminton, peuvent contacter Patricia BORGNE au 06 71 71 71 43 ou Nicolas LE HIR à la salle omnisports au 02 98 29 73 99.

ASSOCIATION YOGI YOGA EURYTHMIE AEC

Les cours ont repris à la salle omnisports **tous les lundis** depuis le 21 septembre aux horaires suivants :

- ✚ 9h15 – 10h45 : Holistic Gym (yoga et fitness)
- ✚ 18h30 – 20h : Fit'Gym – Step
- ✚ 20h15 – 21h15 : relaxation

Cotisation: 66 Euros / trimestre

FÊTE DE CLASSE

65 et 70 ans

Le banquet de la classe se déroulera le samedi 24 octobre à 12 heures au restaurant « Le Kerlaudy » à Plouénan.

Renseignements et inscriptions auprès de Clotilde PRIGENT au 02 98 29 79 28 ou Anna AUTRET au 02 98 29 43 78.

ART ET CULTURE A ROSCOFF CONNAISSANCE DU MONDE



5 séances sont programmées cette saison au cinéma Ste Barbe de Roscoff, les jeudis à 20h45 d'octobre 2009 à mars 2010 avec deux séances supplémentaires à 15h30 en décembre et mars.

La première séance aura lieu le jeudi 22 octobre à 20h45 :

PATAGONIE – CAP HORN – GEORGIE DU SUD :

Dans les 50èmes hurlants

Un film réalisé et commenté par Hervé HAON. Un voyage au long cours dans une beauté violente et hostile. Un voyage fait pour ceux que séduisent toujours la beauté pure, les immensités venteuses et les ciels éternels.

Plein tarif : 6.50€, adhérents : 5.50€, 8/14 ans : 3€